

Disparition du Conseil Supérieur des Bibliothèques

A la suite de la disparition du Conseil supérieur des bibliothèques, l'Association des bibliothécaires français demande avec force aux pouvoirs publics la création d'un nouvel organisme à même d'assurer la poursuite des missions essentielles dévolues à cette institution lors de sa création. Sans se prononcer sur la nature de cette instance, l'Association des bibliothécaires français pour sa part appelle de ses vœux une structure placée sous l'autorité de l'État, ouverte à une large concertation, appelée à mener des études et des enquêtes et à formuler des propositions à même d'éclairer l'action des pouvoirs publics dans le domaine des bibliothèques. Cette structure doit bénéficier de l'engagement et du soutien des ministères concernés et associer les élus des collectivités locales et des universités, les professionnels et les institutions structurantes des bibliothèques (Inspection générale, ENSSIB...).

Adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du **8 juin 2006** à Paris